

Déclaration de conformité UE relative aux emballages

conformément à l'article 39, en liaison avec l'annexe VIII, du règlement (UE) n° 2025/40 (PPWR)

Nom et adresse du fabricant/distributeur

Metapaper GmbH & Co. KG.; Silberburgstr. 138/1; 70176 Stuttgart; service@metapaper.io
Numéro d'enregistrement LUCID: DE3206937839120

Déclaration de responsabilité exclusive

La présente déclaration de conformité est établie sous la responsabilité exclusive du fabricant susmentionné.

Description des emballages et de leur destination

1. Emballages de transport

1.1. Palettes Metapaper (ID: MP-VP_MP-Palettes) composées de:

- 1.1.1. Palette en bois à usage unique (105x75; 73x53; 99x69)
- 1.1.2. Divers types et formats de papier (contenu, spécifique au produit)
- 1.1.3. Carton de protection/separation
- 1.1.4. Profilés de protection des arêtes en carton compact
- 1.1.5. Film étirable en PE (emballage)
- 1.1.6. Bande de cerclage en PP (2 à 4 bandes selon la hauteur de la pile)
- 1.1.7. Pochettes d'accompagnement des marchandises (C5, C6)

1.2. Envoi de rames et de cartons Metapaper (ID: MP-VP_Kartons) comprenant:

- 1.2.1. Cartons pour rames et expédition (tailles S, M, L)
- 1.2.2. Matériel de calage
- 1.2.3. Ruban adhésif
- 1.2.4. Pochettes d'accompagnement des marchandises (C5, C6)

1.3. Carton d'expédition Metapaper Selector (ID: MP-VP_Selector)

- 1.3.1. Carton ondulé mono-matériau

1.4. Enveloppe échantillon Metapaper (ID: MP-VP_Musterkuvert)

Format B4, imprimée

1.4.1. Papier FSC-Mix 300g, sans bois

2. Emballages de vente/de produits B2B (non soumis à l'obligation d'adhésion à un système conformément à l'article de la loi allemande sur les emballages (VerpackG))**2.1. Papier en rames (ID: MP-VP_Ries)**

1200 x 1600mm; destiné à l'emballage direct de papier en vrac/feuilles en tant qu'unité de vente

2.1.1. Papier couché PE, blanc, 70g + PE 20g

2.2. Emballages/cartons pour enveloppes (ID: MP-VP_Kuverts_a) destinés aux pochettes SMOOTH, ROUGH AIR, COLORS de différents formats (C6, C5, C4, DIN lang, 17x17) pour le conditionnement direct d'enveloppes en vrac en tant qu'unité de vente

2.2.1. Carton compact

2.3. Emballages/cartons pour enveloppes (ID: MP-VP_Kuverts_b) destinés aux pochettes EXTRAROUGH PURE et EXTRAROUGH RECYCLING de différents formats (C6, C5, C4, DIN lang, 17x17) pour le conditionnement direct d'enveloppes en vrac en tant qu'unité de vente

2.3.1. Carton compact

2.4. Cartons Multiloft (MP-VP_Multiloft_Kartons) et sachets en film imprimé (MP-VP_Multiloft_Folien)

2.4.1. Carton ondulé mono-matériau

2.4.2. LDPE, imprimé

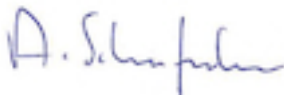
Déclaration de conformité:

Les éléments visés par la présente déclaration, décrits ci-dessus, sont conformes aux exigences applicables des articles 5 à 12 du règlement (EU) 2025/40 (PPWR).

Référence: documentation technique Metapaper_PPWR_TD_2026_08

Article	Exigence	Conforme
Art. 5	Restrictions relatives aux substances (Pb, Cd, Hg, Cr-VI < 100 mg/kg)	☒ oui
Art. 6	Recyclabilité	☒ oui
Art. 7	Teneur minimale en matériaux recyclés (composants en plastique uniquement)	☒ Oui, pour le film PE/la bande PP et les sachets imprimés, conformément aux indications du fournisseur
Art. 9	Compostabilité (non applicable)	– non applicable
Art. 10	Réduction des emballages	☒ oui
Art. 11	Marquage des emballages réutilisables, (non applicable)	– non applicable, emballage à usage unique
Art. 12	Obligations de marquage et d'information	☒ Oui, dans la mesure où elles sont déjà applicables à la date de délivrance

Stuttgart, le 12 août 2026



Dr. Axel Scheufelen agissant pour le compte et sur ordre de Metapaper GmbH & Co. KG
